

sième année, ainsi que des heures de science religieuse et l'option musique qui figurait auparavant au budget du Conservatoire.

A la Haute Ecole de santé, l'augmentation enregistrée sur plusieurs postes correspond à l'investissement nécessaire pour accueillir 20 places supplémentaires, ce qui est un élément réjouissant. A la Haute Ecole de travail social, l'augmentation dans l'«aménagement d'immeubles loués» et aux «prestations de services par des tiers», correspond à l'accueil, un an plus tôt, de la filière master.

Au Service de la culture, la part des taxes de lotos et loteries affectée au subventionnement a été de 400 000 francs au lieu des 500 000 francs prévus au budget, ceci en application de la loi sur les loteries qui prévoit une répartition d'un tiers à la culture, d'un tiers à la santé et au social et d'un tiers au sport. Au Conservatoire, l'écart de plus de 100 000 francs est dû à des travaux nécessaires et urgents pour installer un système d'humidification; était en danger notamment un piano de concert. Voici les principaux éléments à ressortir des comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Ce rapport constitue une présentation détaillée des activités de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et n'appelle en l'état pas de commentaires supplémentaires.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2009

OFFICE CANTONAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Il ressort du rapport d'activité de l'Office cantonal du matériel scolaire que celui-ci a mené ses activités en conformité avec la loi du 13 septembre 2007 sur l'Office cantonal du matériel scolaire et en adéquation avec les attentes de la clientèle. L'accès à ses locaux a été améliorée. Avec des sources d'approvisionnement essentiellement suisses, l'OCMS tente d'offrir les meilleures conditions possibles quelle que soit la taille de l'école qui s'approvisionne. Il est indiqué que l'OCMS ap-

provisionne les écoles avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable.

Ce sont les éléments principaux que nous pouvons ressortir de ce rapport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite saisir l'occasion pour remercier le conseil d'administration de son travail pour cette institution ainsi que la direction et les collaborateurs et collaboratrices qui ont su faire fonctionner cet office dans une période de chantier assez intense. Nous avons eu le plaisir, avec votre présidente, d'inaugurer les nouveaux locaux qui sont là aussi un plus au service de l'école fribourgeoise.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 63 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 63.

S'est abstenue:

Feldmann (LA, PLR/FDP). Total: 1.

Comptes généraux de l'Etat pour 2009

POUVOIR JUDICIAIRE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Les comptes 2009 du pouvoir judiciaire respectent globalement le budget puisque l'excédent de charges du compte de fonctionnement est inférieur de 4,7 millions par rapport au budget, soit moins 16%. Si les charges baissent de 834 000 francs, les recettes augmentent de 3,8 millions de francs.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je mets en évidence les plus grosses différences budget – comptes. Au Tribunal cantonal, la Commission des finances et de gestion constate une augmentation des traitements des juges assesseurs, qui passent de 62 000 à 128 000, soit le double. Ceci est dû, d'une part, à

une augmentation des traitements de ces juges dès le 1^{er} juillet 2009, soit pour une demi-année. Les indemnités sont passées de 100 à 180 francs, respectivement de 65 à 110 francs, selon que le juge exerce une activité lucrative indépendante ou s'il est salarié. D'autre part, deux présidents suppléants ont été élus afin de décharger la Cour des assurances sociales.

Une réduction des traitements du personnel administratif de 133 000 francs, due principalement à la différence de l'indice entre budget et réalité, a eu lieu; même situation que dans les autres Directions.

Enfin, une augmentation de 225 000 francs sous «Traitements du personnel auxiliaire» est la conséquence de l'engagement d'un juge suppléant et d'un greffier-rapporteur pour deux ans, ceci toujours dans le but de décharger la Cour des assurances sociales.

Nous avons relevé des différences notoires, positives ou négatives, tant dans le chapitre du Tribunal cantonal que dans les tribunaux d'arrondissements aux postes d'«assistance judiciaire», d'«indemnités» et «pertes sur créances diverses», d'«émoluments» et «débours». Ces comptes sont difficiles à suivre puisque certains concernent de longues périodes à cheval sur plusieurs exercices, par exemple «débours récupérés» après retour à meilleure fortune (jusqu'à dix ans).

On relève des pratiques diverses entre juges, les uns étant plus enclins à octroyer des indemnités que les autres. Ne serait-il pas possible, tout en respectant la séparation des pouvoirs, de mieux unifier ces pratiques? C'est une question que nous posons au commissaire et que nous laissons ouverte.

Dans le chapitre «instruction pénale», on constate des recettes d'amendes en augmentation de 1,5 million de francs, dues essentiellement au radar de Fillistorf qui, après la Banque nationale suisse, représente la deuxième mine d'or pour le canton de Fribourg.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord le grand travail du rapporteur et de la commission. Je crois qu'il a été assez exhaustif. Il a posé une question que j'avais un peu de peine à comprendre. Pouvez-vous la répéter, svp?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Effectivement, en général, ce n'est pas au rapporteur de poser des questions en plénum! C'est une question, disons pour l'avenir, sur les différentes pratiques des juges – certains juges sont plus souples, moins souples – en matière de dédommagements. Il est bien clair qu'il y a la séparation des pouvoirs qui empêche une intervention directe. Par contre, c'est une question qui reste ouverte pour l'avenir: serait-il possible, disons par une formation, par différentes directives, de faire en sorte que les juges dédommagent selon la même échelle, ou plus ou moins de la même façon, des situations comparables? On a remarqué qu'il y avait de très grandes différences. Je ne vous demande pas une réponse maintenant; je ne pense pas que ce soit possible. Mais est-ce que serait possible qu'on discute notamment avec les juges pour qu'une règle en la matière soit mise en place?

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Tout d'abord, la séparation des pouvoirs. Il y a l'indépendance des juges et chaque juge, comme je dirais aussi chaque agriculteur, a une autre manière de travailler. Mais il serait fortement souhaitable qu'il y ait une certaine égalisation entre les méthodes de travail et il y a aussi des juges qui mettent beaucoup plus de temps pour un cas similaire qu'un autre. S'immiscer là sera extrêmement délicat, mais je transmettrai votre souhait au Conseil de magistrature et à sa présidente, qui est là et qui écoute bien!

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2009

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Le compte de fonctionnement 2009 de cette Direction respecte également le budget puisque l'excédent de charges est inférieur de près de 6 millions de francs par rapport au budget, soit moins 13%. Ce résultat est atteint grâce principalement à des charges en baisse et des recettes en légère augmentation. En ce qui concerne le compte d'investissements, l'excédent de charges présente un dépassement de 932 000 francs par rapport au budget, soit plus 14%. Ce dépassement est principalement dû à une subvention fédérale reportée à 2010 concernant la maison de détention Les Falaises.

Nous faisons les remarques générales suivantes. Au centre de charges «Secrétariat général», une légère augmentation des charges de personnel pour répondre à l'intégration dans ce centre de charges du Bureau de l'intégration des jeunes sans emploi et un chevauchement en relation avec le remplacement du secrétaire général. En raison de retards importants de développements informatiques, des dépenses de plus de 500 000 francs et des dépenses d'entretien informatique pour quelque 56 000 francs ont été reportées.

Au centre de charges «Service de la justice», on constate une recette de 160 000 francs meilleure que budgétée, soit deux fois mieux, en raison de récupérations dans les cas de retour à meilleure fortune.

Au centre de charges «Service de la police du commerce», la crise pèse sur les résultats des casinos en Suisse, sur celui de Granges-Paccot également, dont la part cantonale d'impôt n'atteint pas le budget pour près de 300 000 francs.

Centre de charges «Service de la population et des migrants»: une recette plus élevée apparaît à la position «Permis d'établissement et de séjour». Ceci est dû au fait que le canton maintient le taux de croissance de sa population à plus 5%, plus élevé que prévu au budget. Au plan suisse, on connaît un ralentissement du taux de croissance de moins 40%.

Enfin, au centre de charges «Camp du Lac-Noir», en raison d'un contrat particulier, les colonies belges, qui ne sont pas allées jusqu'au bout du bail prévu, ont, malgré ceci, été dédommagées pour 285 000 francs. En général, c'est plutôt le contraire que l'on connaît,